



**Concerne :**

Le choix d'une seconde langue pour les élèves qui entreront en **5<sup>ème</sup> primaire** à la rentrée du **1<sup>er</sup> septembre 2021**.

Nom : ..... Prénom : .....

Classe: .....

**A SAVOIR :**

Conformément au décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant l'organisation de l'enseignement, le choix d'une seconde langue (anglais ou néerlandais) ne pourra être modifié au cours des 7 années futures du cursus scolaire de l'enfant soit, jusqu'à la fin du cycle secondaire. Toutefois, au cours de la 3<sup>ème</sup> secondaire apparaîtra une langue supplémentaire et différente de celle choisie jusqu'alors !

Dès lors, il est **IMPORTANT** de vous prononcer entre le **NEERLANDAIS** et **L'ANGLAIS**.

Je soussigné(e) : ..... (père, mère, tuteur) de l'élève ..... porte mon choix pour

le cours de seconde langue sur :  le néerlandais (\*)

l'anglais (\*)

Signature du responsable :

Date : ..... .....

Merci de votre collaboration.

CAP Delphine  
Directrice

(\*) Noircir le  en fonction du choix.